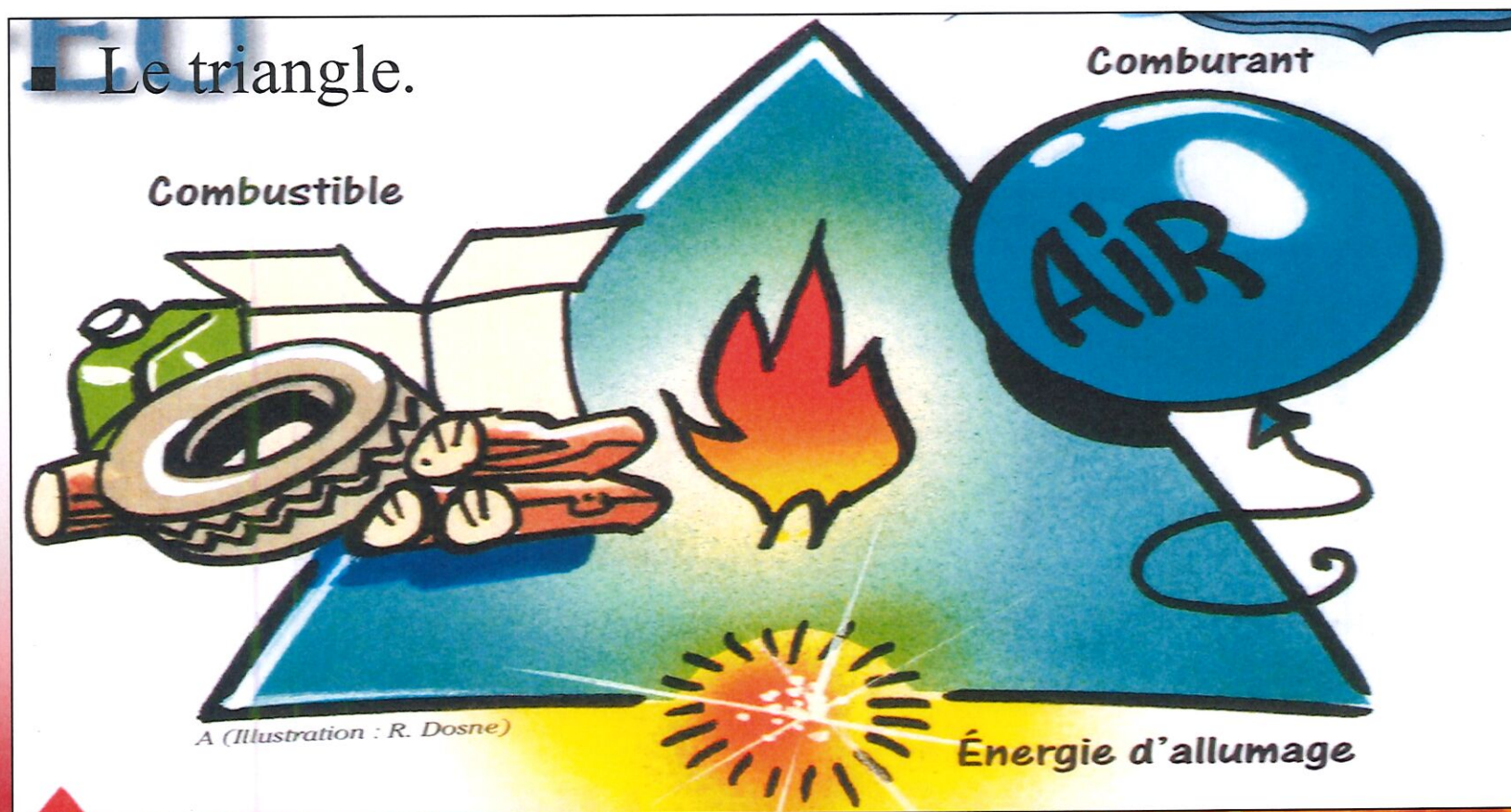


Présentation

Conditions pour avoir le feu

■ Le triangle.



Comment caractériser la sévérité d'un incendie?

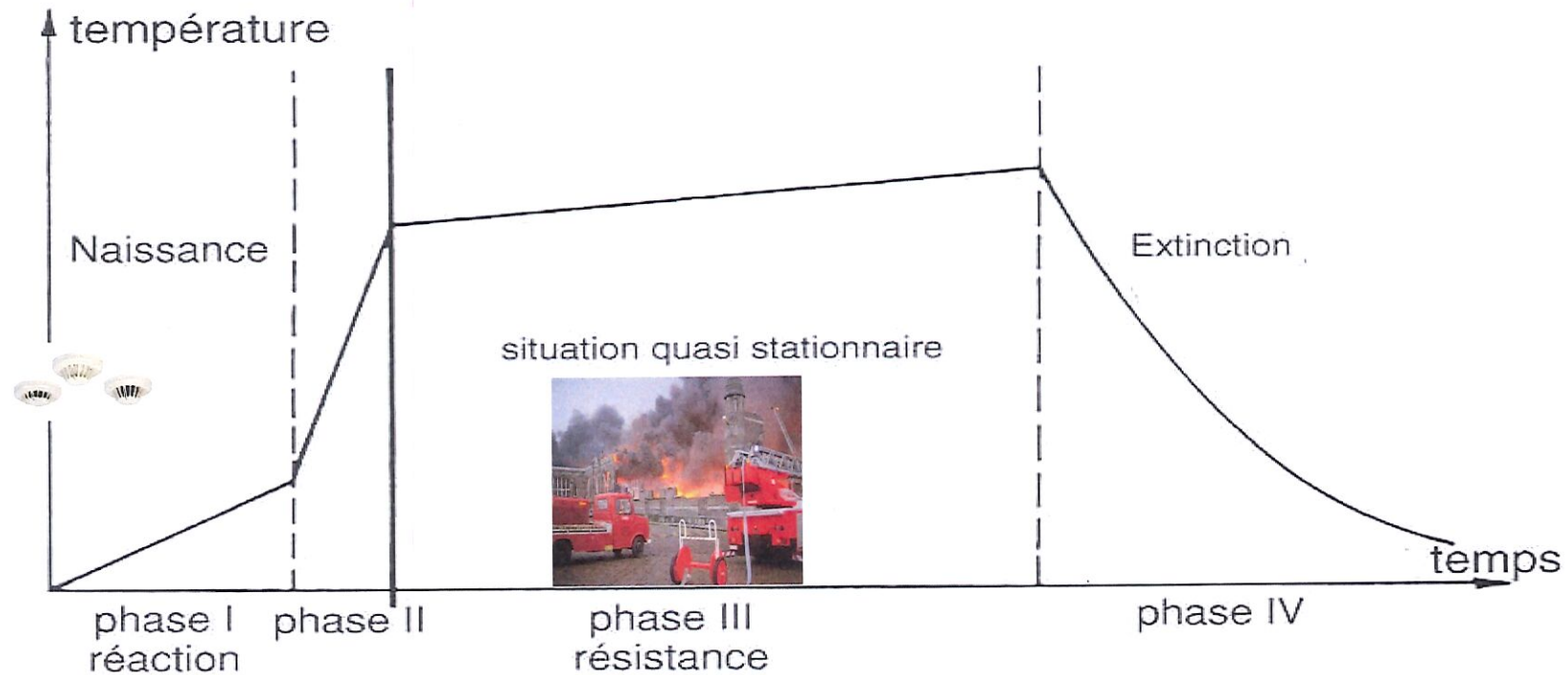
- Durée – déterminée par la charge calorifique(MJ/m^2)
- Température déterminée:
 - Ventilation –
 - isolation ther.
- Quantité de chaleur



- Habitations –bureaux
 - De 500 à 900 MJ/m²
- Fabrique de meubles
 - 1300 MJ/m²
- Stockage en hauteur
 - De 8000 à 60.000 MJ/m²
 - Configuration des objets



Déroulement d'un incendie



PRIMORDIAL?

- DETECTER LE PLUS VITE POSSIBLE
- AVERTIR LE SRI
- TENTER L'EXTINCTION
- EVACUER

Quelle législation appliquer pour les bâtiments résidentiels?

BATIMENTS	< 1972	Après 22.12.1972	1980	26.05.1995	31.12.1997	15.08.2009	1.12.2012	1.04.2017
BAS < 10 m	-	-	-		AR 19.12.1997 et modif.	AR 19.12.1997 et modif.	AR 12.07.2012	AR 12.07.2012 et modif.
MOYENS 10 ≤ h ≤ 25 m	-	-	NBN S 21-201, S 21-202, S 21-203	AR 07.07.1994 et modif	AR 19.12.1997 et modif.	AR 19.12.1997 et modif.	AR 12.07.2012	AR 12.07.2012 et modif.
ELEVES > 25 m	-	AR 04.12.1972	NBN S 21-201, S 21-202, S 21-203	AR 07.07.1994 et modif	AR 19.12.1997 et modif.	AR 19.12.1997 et modif..	AR 12.07.2012	AR 12.07.2012 et modif.
INDUSTRIELS	-	-	-	-	-	AR 1.03.2009	AR 1.03.2009	AR 1.03.2009 et modif.

Pas de législation = ne rien faire??

DETECTER

Dans les logements

- Détecteurs autonomes de fumée dans les biens mis en location
- Bxl-capitale : 1 détecteur par pièce traversée sur le chemin de fuite (durée de vie des piles : 5 ans)
- Wallonie : 1 détecteur/80m²/niveau. Si ≥ 4 détecteurs, → à interconnecter
- Remplacer le détecteur au plus tard 10 ans après son installation... législation de 2004-2006...
- Détecteurs plus efficaces : garantie totale piles et batteries 10 ans



Dans les communs

- Détecteurs de fumée ou thermiques ou optothermiques (garages, local poubelle, chaufferie, ...)
- Boutons-poussoirs (clapets de protection) et sirènes reliés à la centrale
- Maintenance annuelle obligatoire
- Technologies :
 - Conventiionnelle
 - Analogique
 - Sans fil



Tenter l'extinction

- Une unité d'extinction /150m² et par niveau selon Assuralia
- Petits immeubles, SRI accepte 1 unité /2 niveaux
- Partie logements
- ➔ préférence à la mousse : + propre, durée d'utilisation >, vision sur le feu, pas de panique,....
- ➔ Extincteurs à sécurité visuelle = vision directe si opérationnel ou pas,
- ➔ Maintenance : ent. agréée S21-050 – niveau 1
- Garages souterrains : extincteurs portatifs de 6 kg de poudre ABC portant le label BENOR : 1 extincteur par 10 emplacements de parking minimum (sauf si le SIAMU vous a fixé des obligations plus strictes)

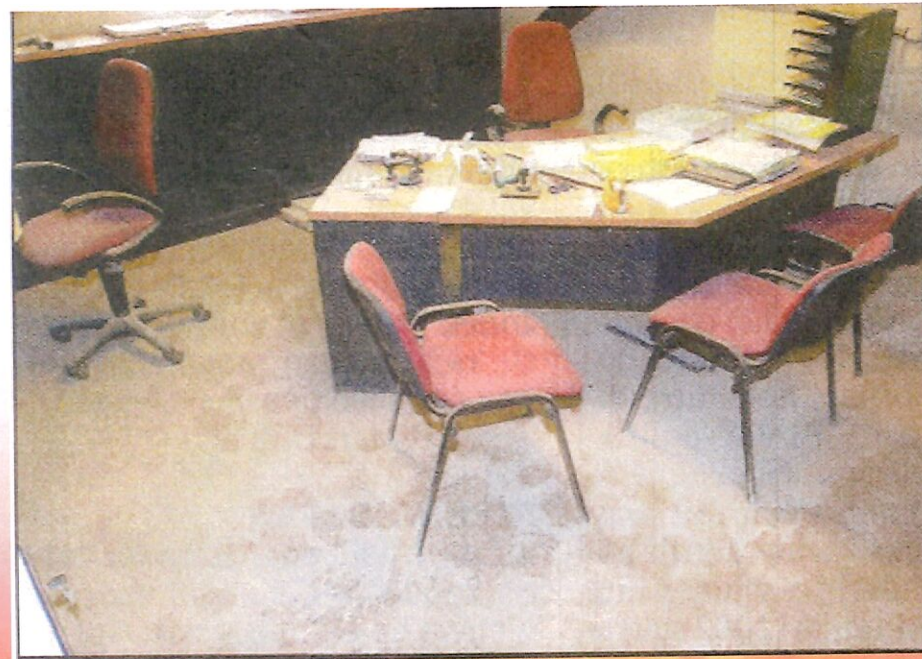


Extincteur à pression permanente ou auxiliaire?

- À pression permanente = manomètre
- Pas d'ouverture annuelle possible
suivant norme S21-050
- Pas de rechargement sur place → à
remplacer
- Réépreuve décennale obligatoire → à
remplacer tous les 10 ans <> à pression
auxiliaire = min 20 ans



Dégât de poudre



Besoin en eau



- 475 l/m en théorie, mais seulement 200 l/m exigés avec approvisionnement garanti pendant 60 min.
- 34 l/m à 2,5 bars jusqu'à 67 l/m à 7 bars pour le 3/4"
- 60 l/m à 2,5 bars jusqu'à 115 l/m à 7 bars pour le 1"
 - Alimentation assurée 30 min.
- 1000 l/m : DN 80 : Borne 80 et Hydrant souterrain
- 1500 l/m : DN100: Borne 100
 - Débit assuré pendant 60 min.

Un extincteur à poudre → 15 sec
Un extincteur à mousse → 40 sec

Maintenance annuelle obligatoire suivant EN 671-3

Vérification annuelle du dévidoir conforme à la norme



Contrôle de l'état de fixation du tambour et du tuyau à l'alimentation. **1**



Contrôle visuel complet du tuyau. Contrôle de l'enroulement du tuyau. **2**



Mise sous pression du tuyau et contrôle de fuite sur vanne et lance. **3**



Contrôle du débit au moyen d'un débitmètre. (noté sur le rapport). Si nécessaire, utilisation d'un chariot récolteur. **4 5**



Sceller le dévidoir. **6**



Compléter l'étiquette de contrôle. **7**



Contrôle de l'hydrant : état des joints et mesure de la pression statique (notée sur le bulletin). **8**

Mise sous pression quinquennale des dévidoirs



Démonter la lance, raccorder le tuyau à l'installation de mise sous pression. **1**



Ouvrir la vanne d'alimentation du dévidoir.
Purger l'installation de mise sous pression.
Fermer l'alimentation du dévidoir.
Le dévidoir est alors sous eau.
Montée en pression progressive jusque 12 bars. **2**



Vérification de l'état du tuyau. **3**
Vérifier l'absence de fuites sur :

- tambour
- alimentation axiale
- vanne à boule



Remonter la lance et sceller le dévidoir. **4**

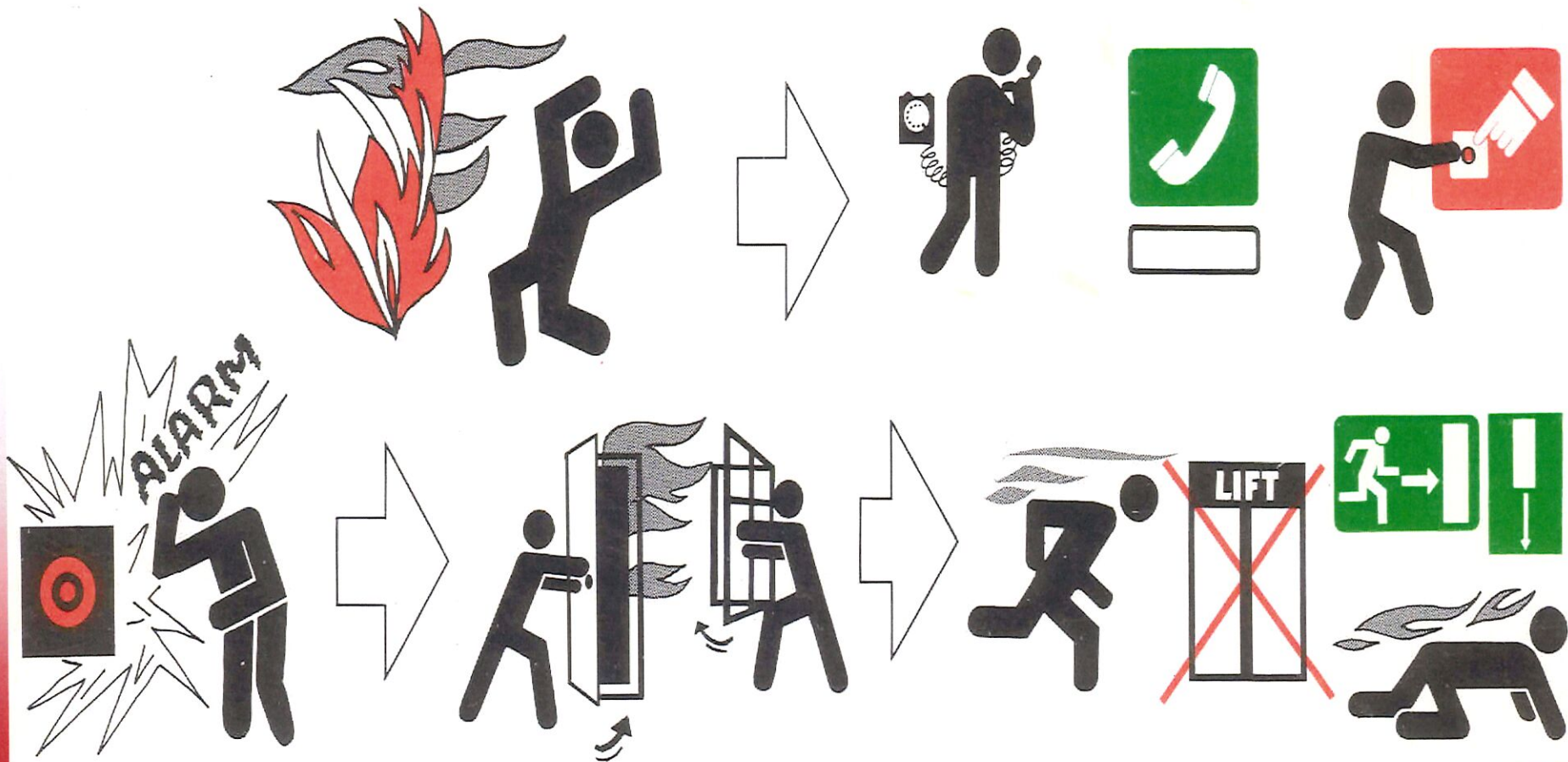


EVACUER

- Consignes claires et non ambiguës
- Plans d'évacuation bien répartis
- Signalisation d'évacuation et des moyens d'extinction conformes et en suffisance
- Eclairages de secours... bien répartis et surtout en ordre de marche,,
- Point de rassemblement : pas sous les vents dominants...



Evacuation-



Plans d'évacuation

- De plus en plus demandé par les SRI
- Exigé en cas de concierge (application de l'AR 28/03/2014)

Indication de direction



Chemin de fuite à gauche



Chemin de fuite par descente de l'escalier-poignée gauche



Chemin de fuite par montée de l'escalier-poignée gauche



Chemin de fuite à droite



Chemin de fuite par descente de l'esclaiier- poignée droite



Chemin de fuite par montée de l'escalier- poignée droite



Chemin de fuite tout droit ou vers le haut



Chemin de fuite vers le bas

Poignée

GAUCHE DROITE



Extincteur



dévidoir



Échelle pompier



Moyen de lutte
contre l'incendie



Bouton-poussoir



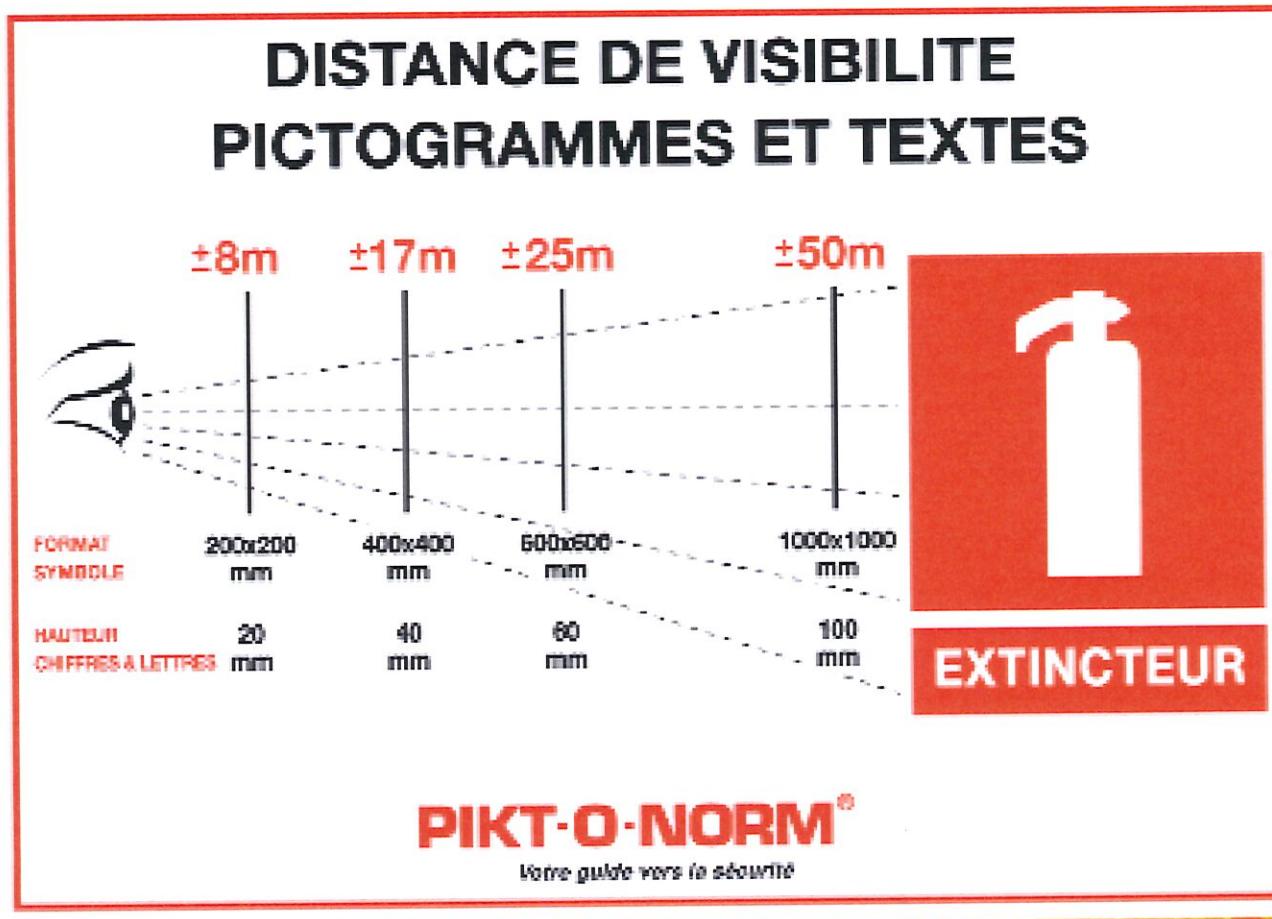
Téléphone incendie

Flèches de direction



*Ces flèches ne peuvent jamais être utilisées seules
Elles ne sont plus reprises dans l'iso 7010 .
Ne pas confondre avec les flèches d'évacuation!*

Pictogrammes : lisibilité



Eclairage de secours

- Pas qu'en cas d'incendie coupure de courant
- Evacuer sans encombre
- Evolutions technologiques :
 - Led
 - Autotest
- Maintenance annuelle obligatoire suivant norme NNB EN 50172



Maintenance éclairages de secours

Que contrôlons-nous?

Contrôle externe

- Aspect général du bloc d'éclairage de sécurité
- Fixation du bloc à son support **1**
- Dégâts éventuels dus à la chaleur
- Signalisation par pictogramme



Bouton-test

- Contrôle du fonctionnement du bouton-test **2**



Contrôle interne

- Dégâts éventuels **3**
- Présence du tube
- Etat des batteries **4**
- Présence secteur sur le bloc
- Nettoyage éventuel des contacts
- Coupure de l'alimentation du bloc **5**
- Vérification de l'allumage du tube
- Contrôle de l'autonomie réglementaire (décharge de la batterie : minimum 30 min.)
- Nettoyage éventuel du bloc **6**
- Rétablissement de l'alimentation secteur du bloc
- Contrôle du chargeur en cas de batterie vide **7**



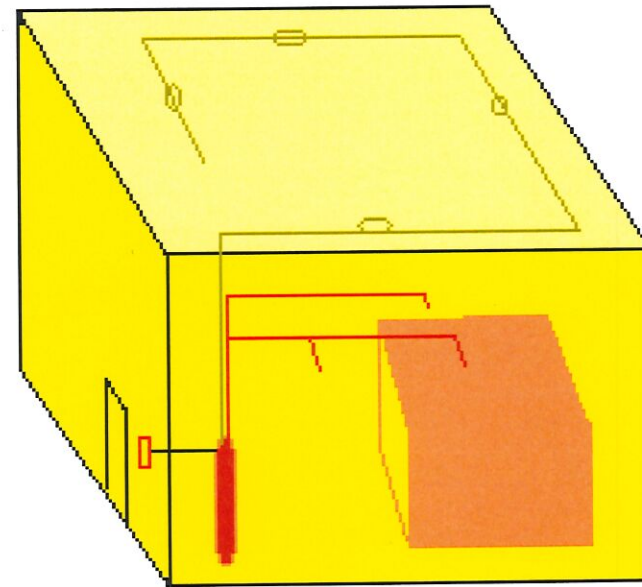
Etiquette de contrôle

- Numéroté le bloc
- Appliquer l'étiquette de contrôle **8**
- Mentionner les éventuelles remarques sur le bordereau de vérification



Ascenseurs hydrauliques

- P12 Aut...25...50 Aut(+20m³)
- Protection d'un volume et non pas d'un objet
- Nombre de litres d'huile hydraulique
- Détection au plafond
- Commande extérieure
- Local technique Ascenseur Hydraulique
- Extinction automatique à la poudre suivant le volume du local et du réservoir d'huile



Protection contre l'incendie

- Importance de portes coupe-feu...
utiles, càd non bloqués,
fonctionnelles
- ➔ ferme-porte automatique
- ➔ Avec rétenteur de porte lié à la
détection



Protection des chaufferies

- La puissance de la chaudière comprise entre 30 et 70 kw : la chaufferie est considérée comme local technique
 - Portes Rf 1/2h
 - Parois Rf 1h
 - Détection gaz
 - Extinction automatique sur brûleur mazout
- La puissance de la chaudière comprise supérieure à 70 kw :
 - Portes Rf 1h
 - Parois Rf 1h
 - Détection gaz
 - Extinction automatique sur brûleur mazout



Coupole de désenfumage

- Evacuation de fumée
 - Ces mesures protègent temporairement les personnes dans les chemins d'évacuation ou autre compartiment avoisinant au compartiment touché par l'incendie
 - Maintenance obligatoire
 - Idéal : à ouverture fermeture électrique



Application de l'AR du 28/03/2014 :

- Analyse de risque incendie
- Mesures de prévention spécifiques :
 - Service interne de lutte contre l'incendie
 - Formation à l'évacuation
- Evacuation rapide
- Combattre tout début d'incendie
- Faciliter l'intervention des services de secours publiques
- Dossier d'intervention
- Plan interne d'urgence
- Dossier relatif à la prévention incendie
- Formation des travailleurs

Détection incendie.

Votre installation est-elle conforme aux normes et entretenue annuellement ?

- Oui Non Je ne sais pas



Exutoires de fumée.

Vos coupoles (exutoires de fumée) sont-elles vérifiées chaque année ?

- Oui Non Je ne sais pas



Eclairages de sécurité

Vos éclairages de sécurité sont-ils en nombre suffisant et entretenus chaque année ?

- Oui Non Je ne sais pas



Chaudières

Vos chaudières sont-elles correctement protégées ? (mazout : extinction automatique – gaz : détection)

- Oui Non Je ne sais pas



Ascenseurs

Les machineries ascenseurs sont-elles protégées ?

- Oui Non Je ne sais pas

Installations d'extinction automatique (CO2, IG 55, sprinkler,....)

Ces installations sont-elles entretenues chaque année ?

- Oui Non Je ne sais pas



Extincteurs

Connaissez-vous le nombre d'extincteurs requis pour votre musée ? Vos extincteurs sont-ils adaptés au risque à protéger ?

- Oui Non Je ne sais pas



Dévidoirs

Vos dévidoirs sont-ils entretenus annuellement ?

- Oui Non Je ne sais pas



Plans d'évacuation et plan interne d'urgence

Disposez-vous de plans d'évacuation de chaque bâtiment et d'un plan interne d'urgence destiné aux pompiers ?

- Oui Non Je ne sais pas



Signalisation

Les chemins d'évacuation et les moyens d'extinction sont-ils signalés par le bon picto ?

- Oui Non Je ne sais pas



Formation du personnel

Votre personnel est-il formé à l'utilisation des moyens de première intervention ainsi qu'à l'évacuation ?

- Oui Non Je ne sais pas



Vous obtenez une majorité de « non » ou de « je ne sais pas » ? Alors n'hésitez plus, consultez nous !